



Code de vie 2026-2027



Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec





Nous joindre

École Saint-Dominique
2 Rue de l'Entente
Lévis, QC
G6V 1R2

Téléphone: (418) 838-8545
cssdn.gouv.qc.ca/saintdominique/

Notre mission

*La réussite et le bien-être
de tous les élèves de l'école.*

Notre vision

À l'école Saint-Dominique, nous vision est de tout mettre en oeuvre pour offrir un environnement sécurisant, structuré et bienveillant ainsi qu'un accompagnement de qualité pour que tous les élèves puissent développer leur plein potentiel.

Ce code de vie s'inscrit dans une volonté collective d'uniformiser nos pratiques, de soutenir nos interventions éducatives et de favoriser un climat scolaire harmonieux et cohérent pour tout le personnel et nos élèves.

Humilité
Sens des
responsabilités
Positivisme

RESPECT

Effort
Accomplissement
Persévérance

ENGAGEMENT

Solutions
Inclusion
Objectifs
communs

COLLABORATION

Nos valeurs



Horaires

Préscolaire

- 1re cloche: 7h50
- Classe: 7h55 à 11h20
- Dîner: 11h20 à 12h40
- Classe: 12h45 à 13h57

Service de garde

- Ouverture à 6h45
- Fermeture à 17h50

Primaire

- 1re cloche: 7h50
- Classe: 7h55 à 9h55
- Récréation: 9h55 à 10h20
- Classe: 10h20 à 11h20
- Dîner : 11h20 à 12h40
- Classe: 12h45 à 13h45
- Récréation: 13h45 à 14h10
- Classe: 14h10 à 15h10

Secrétariat

- AM: 7h30 à 11h30
- PM: 12h30 à 15h30



RÈGLES DE VIE

1

Je me respecte et je respecte les autres en paroles et en gestes.

2

J'agis contre la violence et l'intimidation.

3

Je me déplace en marchant et en silence sur les heures de classe.

4

Je joue et j'agis de façon sécuritaire.

5

Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état.

6

Je respecte le code vestimentaire.



RETARDS ET ABSENCES

- **Pour signaler l'absence de votre enfant:**
 - Utiliser Clic école.
 - L'absence sera automatiquement consignée dans le système et visible par l'enseignant et le secrétariat.
 - Notez qu'il est possible de signaler à l'avance les absences lorsqu'elles sont prévues.
- **En cas de retard:**
 - L'élève doit se présenter au secrétariat avec son parent avant de se rendre en classe.
- **Départ hâtif:**
 - Le parent doit se présenter au secrétariat (porte C).
- **Absence prolongée pour voyage ou autre activité personnelle:**
 - Il n'est pas possible d'exiger que du travail soit fourni à l'avance ou qu'un plan de récupération particulier soit mis en place.
- **Absence à une évaluation ministérielle ou du CSSDN:**
 - Les seuls motifs acceptés sont:
 - Une maladie ou un accident attesté par une attestation médicale;
 - le décès d'un proche parent;
 - une convocation judiciaire;
 - une participation officielle à un événement d'envergure provinciale, nationale ou internationale, avec entente préalable conclue avec la direction au moins un mois à l'avance, lorsque possible.



SÉCURITÉ ET CIRCULATION

- **Surveillance des enfants qui ne sont PAS inscrits au service de garde:**
 - Les élèves ne sont pas autorisés à intégrer la cour d'école avant 7h40 le matin et 12h30 au retour du dîner.
- **Visiteurs dans l'école:**
 - Toute personne qui se présente à l'école doit se rendre au secrétariat pour préciser le motif de sa visite.
 - Si un déplacement à l'intérieur de l'école est autorisé, une carte de visiteur lui sera remise et elle sera accompagnée par un membre du personnel.
- **Départ avec un adulte autre que le parent ou le tuteur:**
 - Une autorisation du parent ou du tuteur est nécessaire pour qu'un enfant soit autorisé à quitter avec une autre personne.
- **Circulation dans l'école:**
 - Les déplacements à l'intérieur de l'école doivent se faire calmement, en silence durant les heures de classe, et en marchant.

RESPECT DU PERSONNEL

- **Vouvoiement**
 - Conformément aux orientations du ministère de l'Éducation, les élèves doivent vouvoyer tous les membres du personnel. L'utilisation du titre « Monsieur / Madame » est obligatoire en tout temps, à l'oral comme à l'écrit.

Civilité au primaire

Le développement et le maintien d'un bon climat d'apprentissage sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon, en fonction de son rôle au sein de l'organisation, afin que soient respectés tous les comportements favorisant les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives.

Rôles et responsabilités

Il est du devoir de chacun dans le milieu de travail et scolaire :

- de faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie, l'intégrité et le savoir-vivre;
- de porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- de reconnaître qu'il lui revient d'initier des actions pour corriger une situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter que la situation ne s'envenime;
- de demander l'appui de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, s'il ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à la situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité.



Habiletés et comportements attendus



Faire preuve d'**empathie**, d'ouverture et d'écoute face aux autres.



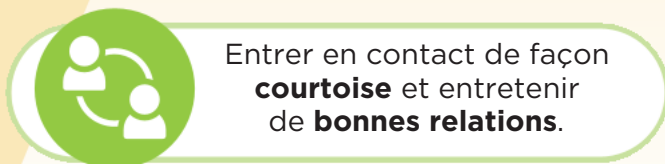
Favoriser la **confiance** et le **soutien** à l'égard des autres.



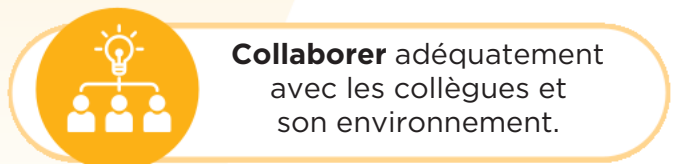
Agir et communiquer avec **respect**, **délicatesse**, **tact** et **diplomatie**.



Faire preuve de **jugement**, agir avec **intégrité** et **civilité**.



Entrer en contact de façon **courtoise** et entretenir de **bonnes relations**.



Collaborer adéquatement avec les collègues et son environnement.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



MESURES D'ENCADREMENT

L'école adhère aux règles de conduite du CSSDN. En cas de non-respect de ces règles, des mesures éducatives seront mises en place en fonction de la nature, de l'intention, de la répétition et de la gravité du geste posé. Les mesures ci-dessous sont nommées à titre indicatif.

Mesures de soutien

- Repères visuels
- Modelage
- Feuille de route
- Contrat d'engagement
- Message aux parents
- Rencontre avec les parents
- Récréation guidée
- Rencontre avec TES et/ou direction
- Élaboration d'un plan d'action
- Soutien par un pair
- Moyen de décompression
- Outil de gestion du temps
- Jeux organisés obligatoires
- Déplacements supervisés
- Contrats et ententes
- Rappel et illustration du comportement attendu
- Travail sur la gestion des émotions

Mesures de réparation

- Excuses verbales, écrites ou sous forme d'un dessin
- Remplacer ou réparer le matériel brisé
- Rendre ou rembourser ce qui a été pris à l'autre
- Pair aidant
- Ramasser, nettoyer
- Reprise de temps
- Travail de réflexion
- Préparer une affiche
- Préparer une vidéo de promotion des bons comportements
- Discussion et admission de ses torts
- Rendre service à la personne qui a subi le tort
- Trouver des moyens alternatifs qui permettront de poser des gestes positifs

- Discussion supervisée par l'adulte
- Arrêt d'agir
- Brève sortie de classe
- Avertissement écrit
- Reprise du temps perdu
- Reprise de travail
- Collaboration avec les parents
- Récréations velcros
- Retrait de la classe
- Confiscation de matériel
- Déplacement supervisé
- Feuille de route, suivi à l'agenda
- Élaboration d'un plan d'intervention
- Pausés supervisées
- Suspension interne ou externe
- Grille de prévention active

Mesures d'encadrement



TENUE VESTIMENTAIRE

- **Règles générales:**

- Il est conseillé de bien identifier les vêtements de votre enfant.
- Une tenue adéquate selon la saison est requise.
- Aucun vêtement ou accessoire dangereux ou portant un message à caractère irrespectueux n'est autorisé.
- Les chandails doivent être opaques et couvrir le dos, la poitrine et le ventre.
- Les pantalons doivent couvrir les hanches et les fesses.
- Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles.
- Les couvre-chefs sont interdits dans les classes.
- Une paire de chaussures uniquement pour l'intérieur et adaptée aux activités sportives est requise.

- **Vêtements d'extérieur:**

- En tout temps, l'élève doit être habillé en fonction de la température pour pouvoir jouer à l'extérieur durant une longue période.
- Des bottes sont requises durant toutes les saisons froides et sont conseillées les jours de pluie.
- Des chaussures d'extérieur adéquates pour les activités sportives doivent être prévues lors des saisons chaudes.

- **Vêtements d'éducation physique:**

- À partir de la troisième année, il est obligatoire de changer de vêtements pour les cours d'éducation physique.
- Les espadrilles doivent avoir une semelle qui ne marque pas.

- **Vêtements de rechange:**

- Il est conseillé à tous d'avoir des vêtements de rechange.



MATÉRIEL, APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET MÉDIAS SOCIAUX

- **Objets personnels:**

- À moins d'obtenir une autorisation d'un membre de l'équipe-école, il est interdit d'apporter des objets provenant de la maison, incluant les jouets, les cartes de collection et les objets sensoriels.

- **Matériel mis à la disposition des élèves:**

- En tout temps, l'élève est responsable du matériel mis à sa disposition par l'école. Si du matériel est brisé ou perdu, des frais pourront être chargés aux parents pour les coûts de remplacement ou de réparation.

- **Objets perdus:**

- Tous les objets perdus sont placés à l'entrée de la porte D. Les objets non réclamés sont remis à des organismes d'entraide.

- **Appareils électroniques personnels:**

- Conformément aux directives du ministère de l'Éducation, l'utilisation d'outils électroniques personnels (cellulaires, montres intelligentes ou électroniques, tablettes numériques, etc.) est strictement interdite en tout temps sur le terrain de l'école, à l'intérieur de l'école et lors des sorties scolaires.

- **Médias sociaux:**

- Les parents ou tuteurs légaux sont responsables de superviser l'utilisation des médias sociaux s'ils en autorisent l'accès à leur enfant.
- L'école peut toutefois intervenir dans les situations ayant un impact direct sur le climat scolaire et se produisant sur les heures de classe.
- Il est interdit d'utiliser les médias sociaux à des fins de harcèlement, de menace, d'intimidation, de discrimination ou d'atteinte à la réputation d'autrui.

CHARTRE NUMÉRIQUE CSSDN

2026-2027

CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE



J'utilise un langage respectueux et bienveillant dans mes communications.



Je prends ou diffuse des photos, vidéos ou enregistrements sonores uniquement avec le consentement des personnes concernées.

RESPONSABILITÉ



Je conserve les paramètres de configuration existants.



J'utilise l'appareil qui m'est prêté par le CSSDN à des fins pédagogiques.

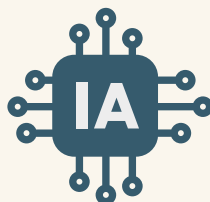


Je prends soin du matériel informatique qui m'est prêté.

INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE



Je vérifie mes sources et **respecte les droits d'auteur.**



Je demeure le **pilote de mes apprentissages** et l'intelligence artificielle ne doit pas remplacer mes efforts et mon esprit critique.



POLITIQUE ALIMENTAIRE

Pourquoi des collations?

Les enfants grandissent, bougent et apprennent, ce qui demande beaucoup d'énergie. Malgré leurs grands besoins, leur petit estomac ne leur permet pas de consommer beaucoup de nourriture à la fois. Les collations deviennent donc essentielles, car elles offrent plusieurs occasions de combler leurs besoins énergétiques tout au long de la journée. En tant que milieu éducatif, nous favorisons l'adoption de saines habitudes de vie, incluant une alimentation équilibrée et nutritive.

Quelques idées

- Fruits frais
- Compote de fruits
- Légumes frais
- Barres tendres ou muffins faits maison
- Houmous
- Craquelins et fromage
- Pois chiches rôtis
- Oeuf cuit dur
- Céréales sèches peu sucrées
- Galette de riz
- Yogourt (en tube, à boire, en contenant)

Pas de gomme à l'école



Seulement autorisés le midi:

- Barres tendres enrobées de chocolat
- Biscuits ou gâteaux de type dessert (Patte d'ours, Oréo, gâteaux Vachon, etc.)
- Pouding et jello
- Friandises de type Fruit-o-long

Pour la sécurité de nos élèves allergiques



Centre
de services scolaire
des Navigateurs
Québec

Tu vis une situation
problématique à l'école?

Protecteur national
de l'élève

Québec



Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?



Le Protecteur
national de l'élève
est là pour veiller au
respect des droits
des élèves et de
leurs parents.



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINTES?

Si toi ou tes parents n'êtes pas
satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au
protecteur régional de l'élève si tu le
souhaites. De plus, toute autre personne
peut faire un signalement directement au
protecteur régional de l'élève.



ADHÉSION AU CODE DE VIE 2026 – 2027

Nous, soussignés, attestons avoir pris connaissance du Code de vie de l'école Saint-Dominique. Nous comprenons les règles, les valeurs et les attentes qui y sont énoncées et nous nous engageons à les respecter tout au long de l'année scolaire 2026-2027. Le code de vie s'applique lors des activités régulières de l'école, lors des sorties scolaires, lors des activités spéciales, lors des activités parascolaires ainsi qu'au service de garde.

Nom de l'élève: _____

Signature de l'élève: _____

Nom du parent ou du tuteur: _____

Signature du parent ou du tuteur: _____

Date: _____

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous souhaitons à tous et à toutes une très belle année scolaire 2026-2027.

La direction et toute l'équipe-école de Saint-Dominique